



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## CONSEIL

### Cent cinquante et unième session

Rome, 23-27 mars 2015

### Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) (Rome, 19-21 novembre 2014)

#### Résumé

À l'issue de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en novembre 2014, un rapport sur les conclusions de la Conférence a été soumis à la cent-cinquantième session du Conseil (1<sup>er</sup>-5 décembre 2014). Le présent document rend compte des mesures de suivi de la CIN2 prises pendant le laps de temps écoulé depuis la dernière session du Conseil.

Les mesures énoncées dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action s'adressent aux gouvernements, aux organisations internationales (parmi lesquelles la FAO et l'OMS), à la société civile et au secteur privé. Comme suite aux documents finals de la CIN2 et conformément au rapport de la cent-cinquantième session du Conseil, les mesures prises par la FAO sont entre autres les suivantes: i) l'inclusion de la nutrition en tant que thème transversal dans le Cadre stratégique révisé de la FAO, au titre de l'Objectif 6, avec un énoncé de résultante spécifique dans les propositions du Directeur général relatives au Programme de travail et budget 2016-2017, intégrant plus systématiquement la nutrition dans le Cadre stratégique en vue d'améliorer l'appui fourni aux pays membres; et ii) la mise en place, la gestion et le soutien aux collectes de fonds en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition.

Les activités de suivi entreprises en collaboration avec des partenaires, en particulier l'OMS, sont notamment les suivantes: i) élaboration, traduction et publication du rapport final de la Conférence; ii) mesures prises en vue de l'approbation des documents finals de la CIN et de la déclaration par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies d'une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) ainsi que pour renforcer l'accent mis sur la nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015; iii) initiatives destinées à améliorer la coordination et la collaboration interinstitutions dans le domaine de la nutrition, notamment en ce qui concerne les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports; et iv) mise en relief des conclusions de la CIN2 à l'Expo Milano afin de mobiliser l'attention du grand public sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mm750f

**Suite que le Conseil est invité à donner**

Le Conseil est invité à examiner les mesures de suivi de la CIN2 et à formuler observations et orientations, selon qu'il conviendra.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Jomo Kwame Sundaram  
Coordonnateur, développement économique et social  
Tél.: +390657053566

## I. INTRODUCTION

1. Peu après la fin de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) du 19 au 21 novembre 2014 à Rome, un rapport sur les conclusions de la CIN2 a été soumis à la cent-cinquantième session du Conseil (1<sup>er</sup>-5 décembre 2014). Ce rapport portait sur le processus préparatoire de la CIN2, le déroulement de la Conférence proprement dite, et l'action immédiate de suivi du Secrétariat<sup>1</sup>.

2. Lors de l'examen de ce rapport, le Conseil s'est dit satisfait de l'issue favorable de la CIN2 et a salué l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action. Il a également accueilli avec satisfaction l'action immédiate de suivi du Secrétariat, à savoir la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition et la demande faite à l'Assemblée générale des Nations Unies de souscrire à la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi qu'au Cadre d'action, et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025). Le Conseil s'est en outre félicité que d'autres mesures soient envisagées pour permettre au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de faire office de principale enceinte mondiale intergouvernementale et associant les diverses parties prenantes pour la nutrition. Il a également encouragé le renforcement de l'intégration de la nutrition en tant que thème transversal du Cadre stratégique révisé, et la mise en place d'un mécanisme uniforme de suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des résultats de la CIN2<sup>2</sup>.

3. Le présent document décrit les nouvelles mesures de suivi de la CIN2 prises pendant la courte période écoulée depuis la dernière session du Conseil, tenue en décembre 2014, au sein de la FAO et en collaboration avec d'autres institutions<sup>3</sup>.

## II. Mesures prises au sein de la FAO

### Intégration de la nutrition dans le Cadre stratégique

4. À sa cent-cinquantième session, le Conseil a encouragé une intégration plus systématique de la nutrition dans le Cadre stratégique révisé de la FAO<sup>4</sup>. En réponse à cette recommandation, la nutrition a été incluse, en tant que thème transversal, dans le Plan à moyen terme 2014-2015. La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition seront assurées par une nouvelle résultante de l'Objectif 6, «Qualité, connaissances et services techniques». Cette résultante définit les indicateurs et les ressources pour l'encadrement technique général des activités de la FAO dans le domaine de la nutrition et l'appui technique qu'elle fournit aux pays membres, tout en encourageant la mise en œuvre d'un ensemble de normes minimales et une démarche à l'échelle de l'Organisation aux fins de l'intégration de la nutrition dans tous les objectifs stratégiques, dans le cadre de la stratégie et de la vision de la FAO pour la nutrition<sup>6</sup>. la résultante couvre également l'appui technique à la mobilisation des ressources et à la communication sur la nutrition, ainsi que la coordination stratégique et opérationnelle au sein du système des Nations Unies, notamment la collaboration avec les institutions de l'ONU aux fins de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Rome sur la nutrition.

5. La Division de la nutrition coordonne les travaux menés par la FAO dans le domaine de la nutrition et établit des rapports à leur sujet, par l'intermédiaire d'une équipe composée de représentants des bureaux et des équipes de base chargées des objectifs stratégiques dont le rôle est de mettre en œuvre les activités liées à la nutrition.

---

<sup>1</sup> *Conclusions de la deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN2)*, CL 150/10.

<sup>2</sup> *Rapport du Conseil de la FAO, cent-cinquantième session, Rome, 1<sup>er</sup>-5 décembre 2014*, CL 150/REP, paragraphes 42 à 45.

<sup>3</sup> Site Web de la CIN2: <http://www.fao.org/about/meetings/icn2/fr/>; site Web de la Division de la nutrition: <http://www.fao.org/nutrition/fr/>

<sup>4</sup> CL 150/REP, paragraphe 43-c).

<sup>5</sup> C 2015/3.

<sup>6</sup> PC 112/2.

6. Récente illustration de ces efforts, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a approuvé, à sa quinzième session (19-23 janvier 2015), des *Directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition*<sup>7</sup>. Ces Directives prônent le développement d'une agriculture tenant compte de la nutrition, qui se base sur la composition nutritionnelle de la biodiversité afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition.

7. En 2015 et en 2016-2017, la FAO développera des activités en appui à la mise en œuvre des conclusions de la CIN2, tout particulièrement dans les cinq sections du Cadre d'action qui ont directement trait au mandat de l'Organisation. On trouvera ci-après quelques exemples des activités que la FAO a déjà mises en place et continuera de renforcer.

### **1) Création d'un environnement favorable à une action efficace**

8. Afin d'améliorer et de contrôler l'impact nutritionnel des politiques et des programmes alimentaires et agricoles, la FAO renforcera son assistance technique aux pays et intensifiera son action dans le domaine du développement des capacités en matière d'intégration de la nutrition dans les politiques et les programmes sectoriels relatifs aux systèmes alimentaires. Au niveau mondial, la FAO diffusera des instruments, des outils et des directives essentiels pour faciliter la formation et le renforcement des capacités. La FAO continuera également d'œuvrer avec ses partenaires, comme le FIDA et la Banque mondiale, pour intégrer la nutrition dans les programmes d'investissement agricole;

9. À l'échelon régional, la FAO travaille en outre avec des défenseurs de la nutrition désignés afin de renforcer la dynamique de mise en œuvre des recommandations de la CIN2 (par exemple, les campagnes de promotion de la nutrition du roi Letsie du Lesotho, grand défenseur de cette cause au sein de l'Union africaine, et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine – PDDAA – mesures pour la nutrition). Cette action, qui traduit un engagement politique plus ferme envers la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, s'inscrit dans le droit fil de l'objectif stratégique 1.

10. La FAO, en partenariat avec l'OMS, continuera de fournir des avis scientifiques sur la nutrition à la Commission du Codex Alimentarius, par l'intermédiaire du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. La FAO élaborera un manuel sur l'étiquetage nutritionnel afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de mise en œuvre de politiques et de programmes d'étiquetage.

### **2) Des systèmes alimentaires durables pour favoriser des régimes sains**

11. La FAO continuera d'aider les pays à réviser et à mettre à jour leurs politiques, stratégies, plans d'investissement et programmes alimentaires et agricoles, avec pour objectif une meilleure intégration des politiques pour des systèmes alimentaires de nature à améliorer la nutrition par le biais de l'objectif stratégique 4.

12. La collaboration entre les différents départements et divisions de la FAO sera renforcée pour de meilleurs résultats en matière de nutrition grâce à des chaînes de valeur optimales, qui associent en particulier les petits agriculteurs et les exploitants familiaux et encouragent la consommation de produits locaux frais et sains.

### **3) Commerce et investissements internationaux**

13. La FAO continuera de fournir aux pays membres informations et analyses afin de guider la formulation et la mise en œuvre de politiques et de réglementations commerciales et d'investissement de nature à améliorer les schémas de consommation et l'état nutritionnel. Il s'agira, notamment, d'aider les Membres et les autres parties prenantes à appliquer les *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* qui, entre autres recommandations, mettent l'accent sur la

---

<sup>7</sup> *Biodiversité et Nutrition*, CGRFA-15/15/6.

valeur nutritive des produits alimentaires et agricoles. En diffusant ces connaissances, l'édition 2015 de *La situation des marchés des produits agricoles* (SOCO) permettra de mieux comprendre la relation entre commerce et état nutritionnel.

14. Afin de leur permettre de participer plus efficacement aux négociations commerciales régionales et multilatérales, la FAO renforcera la capacité des pays Membres à intégrer dans leurs politiques, stratégies et lois agricoles les lignes directrices internationales relatives à l'investissement responsable en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

15. La FAO facilitera le dialogue entre les acteurs du secteur public et du secteur privé sur la mise en place de systèmes fondés sur des règles pour les interventions de politique commerciale, afin de mettre en place un environnement plus propice aux investissements en faveur du développement des systèmes alimentaires et, partant, d'assurer une meilleure sécurité alimentaire.

16. Depuis 2011, la FAO apporte son soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, qui vise à intégrer la nutrition dans les Plans nationaux d'investissement agricole. Cinquante pays ont bénéficié et continuent de bénéficier de ce programme de renforcement des capacités et, grâce à un suivi technique, ont pu améliorer la planification de leurs investissements et la formulation de leurs projets pour des politiques nutritionnelles et des choix de programmes plus efficaces. Grâce à ces activités, plusieurs pays d'Afrique ont bien intégré la nutrition dans leurs Plans nationaux d'investissement agricole et disposent aujourd'hui de rubriques budgétaires pour les activités menées dans ce domaine. La FAO continuera de fournir un appui technique et un soutien aux politiques afin de favoriser une planification des investissements tenant mieux compte de la nutrition pour le PDDAA, tout en adaptant les enseignements tirés afin de pouvoir les appliquer à d'autres régions, comme l'Asie ou encore l'Amérique latine et les Caraïbes.

#### **4) *Éducation nutritionnelle et information sur la nutrition***

17. La FAO renforcera et élargira ses activités dans le domaine de l'information et de l'éducation à la nutrition en définissant et en encourageant les options stratégiques appropriées et en mettant au point un ensemble d'outils visant à promouvoir les régimes alimentaires sains. La FAO renforcera également les capacités des pays en matière d'élaboration et d'application de recommandations nutritionnelles et leur fournira un appui direct à cet égard, en collaboration avec l'OMS. En outre, la FAO procédera à un examen des recommandations nutritionnelles nationales et internationales qui abordent le concept de régime alimentaire durable et sain, en vue de réviser les recommandations internationales.

18. La FAO renforcera et élargira les activités qu'elle mène déjà pour améliorer les habitudes nutritionnelles dans les écoles. Le programme de la FAO en faveur de la nutrition scolaire s'attache en priorité à promouvoir une approche globale de la nutrition en milieu scolaire, qui englobe éducation à la nutrition, éducation et sensibilisation à la santé, jardins scolaires et promotion d'un environnement scolaire favorable à la nutrition. Des activités seront mises en place pour aider les pays à définir des normes en matière de nutrition pour des programmes d'alimentation scolaire durables et reposant sur l'agriculture locale.

#### **5) *Protection sociale***

19. La FAO s'efforcera également d'apporter son appui aux pays et à ses partenaires en vue de l'intégration de la nutrition dans les politiques et les programmes de protection sociale et de renforcement de la résilience, dans le cadre des objectifs 3 et 5, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des partenaires en matière de planification tenant compte de la nutrition, et fournira des conseils techniques pour l'amélioration et le contrôle de l'impact nutritionnel des programmes de protection sociale et de résilience.

20. La FAO s'efforce de renforcer les stratégies et les programmes d'alimentation scolaire dans plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette initiative a pour objectif de perfectionner les activités scolaires afin d'améliorer la nutrition des enfants, et ce en inscrivant l'éducation nutritionnelle dans des programmes durables d'alimentation scolaire et en les liant à l'agriculture locale.

21. L'initiative «Acheter aux Africains pour l'Afrique», menée conjointement par le PAM, la FAO et le Brésil dans cinq pays d'Afrique, vise à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à appuyer la création de revenus pour les familles en basant l'approvisionnement des programmes d'alimentation scolaire sur des denrées produites dans le pays. Cette initiative contribue également à la mise en œuvre de l'initiative régionale intitulée «Partenariat renouvelé pour en finir avec la faim en Afrique».

### **Mise en service du Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition**

22. Comme suite à la recommandation n° 4 du Cadre d'action, qui appelle à une augmentation des investissements responsables et durables dans la nutrition et à la production de ressources supplémentaires au moyen d'outils de financement novateurs, la FAO a mis en place le Fonds d'affectation spéciale pour l'action en faveur de la nutrition afin d'aider les gouvernements à traduire les engagements de la CIN2 dans la pratique, une initiative accueillie avec satisfaction par le Conseil à sa cent-cinquantième session<sup>8</sup>.

23. Ce fonds multidonateurs est destiné à devenir le moyen privilégié d'aligner les contributions en faveur de la nutrition non affectées ou peu affectées. Il mobilisera des ressources destinées à des programmes et projets nationaux qui: i) stimulent la mise en place d'environnements favorables à la nutrition; ii) favorisent des systèmes alimentaires durables pour une alimentation saine; iii) appuient les investissements et les échanges commerciaux qui favorisent la nutrition; iv) renforcent l'éducation et l'information nutritionnelles; v) améliorent la sécurité sanitaire des aliments, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène; vi) améliorent la protection sociale pour une meilleure nutrition; et vii) assurent l'obligation de rendre compte en ce qui concerne la suite donnée à la CIN2 grâce à des mécanismes améliorés de suivi.

24. Un Comité directeur, composé de représentants des principaux bailleurs de fonds, de la société civile et du secteur privé, fournira des orientations stratégiques et définira les priorités pour les activités financées au titre du Fonds.

25. Une *Unité de la coordination du programme* a été mise en place au sein de la Division de la nutrition de la FAO. En plus d'aider à coordonner les activités de suivi de la CIN2, cette unité, en collaboration étroite avec le Comité directeur, apportera son concours à la mise en œuvre des activités de mobilisation des ressources, du plan d'action du Fonds pour la gestion et la communication, d'une planification adaptée et des projets et programmes.

26. En outre, afin de renforcer la capacité opérationnelle de l'Organisation en matière de nutrition sur le terrain, et conformément à la politique de décentralisation et de mobilité, des nutritionnistes seront déployés dans les bureaux décentralisés.

### **Rapports sur le suivi de la CIN2 à l'intention des organes directeurs de la FAO**

27. Conformément aux recommandations du Cadre d'action relatives à l'obligation de rendre des comptes, il est demandé aux organes directeurs de la FAO d'envisager d'inscrire la présentation de rapports relatifs à l'ensemble des suites données à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition à l'ordre du jour de leurs réunions ordinaires. Outre les rapports soumis aux sessions précédentes et actuelle du Conseil, un rapport similaire est inscrit à l'ordre du jour de la session à venir de la Conférence, en juin 2015<sup>9</sup>. Ces rapports doivent continuer d'être inscrits à l'ordre du jour des sessions futures du Conseil et de la Conférence, selon qu'il conviendra, afin d'assurer un suivi ininterrompu de la mise en œuvre des engagements de la CIN2.

28. Les conférences régionales, dont il est fait mention explicite dans la recommandation 60 du Cadre d'action, devraient également recevoir ces rapports de suivi, lorsqu'elles se réuniront au cours de

---

<sup>8</sup> CL 150/REP, par. 43-b).

<sup>9</sup> Deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN2)(19-21 novembre 2014), C 2015/30.

l'année 2016 et de l'exercice biennal suivant, selon qu'il conviendra. De même, les comités techniques pourraient examiner les questions de nutrition liées à la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 dans la perspective de leurs mandats respectifs, et fournir des orientations à leur sujet.

### **III. Mesures prises en collaboration avec d'autres institutions**

#### **Rapport final de la CIN2**

29. Le rapport final de la Conférence a été établi par le Secrétariat mixte FAO/OMS en décembre 2014, traduit dans toutes les langues de l'ONU, et posté sur la page Web de la Conférence en janvier 2015<sup>10</sup>.

#### **Approbation des conclusions de la CIN2 par l'Assemblée générale de l'ONU**

30. La Déclaration de Rome sur la nutrition recommandait à l'Assemblée générale de souscrire aux deux documents finals de la CIN2 et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition, de 2016 à 2025 (par. 17). Ainsi, à la fin du mois de novembre 2014, le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS ont adressé une recommandation au Secrétaire général, tendant à ce que celui-ci invite l'Assemblée générale des Nations Unies à donner suite à ces deux recommandations, demande accueillie avec satisfaction par le Conseil à sa cent-cinquantième session<sup>11</sup>.

31. L'objectif premier de la décennie d'action en faveur de la nutrition est de traduire les engagements pris au niveau intergouvernemental et énoncés dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action qui l'accompagne en actions durables et cohérentes, au sein des gouvernements et du système des Nations Unies; la coordination générale des projets, à l'échelon international, sera assurée conjointement par la FAO et l'OMS. Cette initiative sera l'occasion, sur une période de dix ans, de mettre en œuvre des mesures efficaces qui permettront aux pays de progresser de manière sensible dans la lutte contre la malnutrition, avec des objectifs clairement définis.

32. La FAO et l'OMS ont rédigé et présenté une note de conception à New York, le 10 février 2015. Celle-ci montre comment la décennie d'action en faveur de la nutrition permettra aux gouvernements, au système des Nations Unies et aux autres parties prenantes de mettre en œuvre des mesures durables et cohérentes, et comment elle permettra d'unifier diverses initiatives autour de la nutrition.

33. Différentes mesures ont été prises, en collaboration avec l'OMS et en liaison avec les entités compétentes du système des Nations Unies à New York, afin de faciliter le processus par lequel l'Assemblée générale de l'ONU serait en mesure: i) de faire sienne la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action; et ii) d'envisager de proclamer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025). Dans ce contexte, la FAO et l'OMS s'emploient à définir la teneur de la décennie d'action en faveur de la nutrition proposée qui, conformément aux directives de l'ONU pour la proclamation de décennies internationales, doit être assortie d'un projet de programme d'action doté d'objectifs clairement définis et décrivant les activités à mener aux niveaux international, régional et national.

#### **Coordination interinstitutions et collaboration dans le domaine de la nutrition**

34. À sa cent-cinquantième session, le Conseil a noté que les initiatives visant à améliorer la coordination en matière de nutrition au sein du système des Nations Unies devaient passer par un renforcement des mécanismes en place. Il s'est félicité que d'autres mesures soient envisagées pour permettre au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de faire office de principale enceinte mondiale intergouvernementale et associant les diverses parties prenantes pour la nutrition<sup>12</sup>. À la réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du 3 février 2015, un document sur le CSA et son rôle dans la promotion de la nutrition<sup>13</sup> a été examiné. De manière générale, les participants à la réunion

<sup>10</sup> Il est disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/3/a-mm531f.pdf>.

<sup>11</sup> CL 150/REP, paragraphe 43-a).

<sup>12</sup> CL 150/REP, paragraphe 44.

<sup>13</sup> BurAG2015/02/02/00.

ont souscrit au point de vue selon lequel le CSA devait jouer un rôle plus visible dans la nutrition. Le Bureau du CSA poursuivra l'examen de cette question et proposera des options réalistes.

35. À la même session, le Conseil a également encouragé la FAO à élaborer, en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies, un mécanisme uniforme de suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des résultats de la CIN2<sup>14</sup>. La FAO continuera à collaborer avec les organismes pertinents du système des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres partenaires en vue de l'élaboration du Rapport mondial annuel sur la nutrition.

36. Par ailleurs, insistant sur le fait que la nutrition était essentielle dans l'optique d'un développement durable, le Conseil a indiqué qu'il attendait avec intérêt l'intégration du Cadre d'action dans le programme de développement pour l'après-2015<sup>15</sup>. À cet égard, le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, avec la contribution de la FAO, de l'OMS et d'autres institutions des Nations Unies, a élaboré un document de politique générale délimitant les domaines potentiels d'intégration de la nutrition dans les 17 objectifs de développement durable proposés, assortis d'indicateurs pertinents<sup>16</sup>.

### **Mettre en relief les conclusions de la CIN2 grâce à l'Expo Milan**

37. L'Expo Milano 2015, qui se déroulera sur le thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», sera utilisée comme plateforme pour diffuser plus largement les messages de la CIN2 en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et en promouvoir les conclusions, renforçant ainsi la cohérence, les synergies et le rapprochement entre les deux événements, et ceci conformément au paragraphe 14 p) de la Déclaration de Rome sur la nutrition.

## **IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES**

38. Le Conseil est invité à examiner les mesures de suivi de la CIN2 et à formuler des observations et orientations, selon qu'il conviendra.

---

<sup>14</sup> CL 150/REP, paragraphe 43-d).

<sup>15</sup> CL 150/REP, paragraphe 45.

<sup>16</sup> <http://unscn.org/fr/publications/nutrition-and-post-2015-agenda>